

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME
Du Lundi 21 Novembre 2016 à 18 h 00**

Membres	Commune	Présents	Absents Excusés
ATHANASE Olivier	EBATY		X
BELIN Noël	VAL MONT 1^{er} VP	X	
BELISSANT REYDET Nadine	BEAUNE	X	
BIANCHI Isabelle	BEAUNE	X	
BILLARD Jérôme	La ROCHEPOT		X
BRAVARD Marie France	BEAUNE	X	
CESNE Philippe	NANTOUX		X
COLLAVINO Serge	LEVERNOIS	X	
DAHLEN Stéphane	BEAUNE		X
DIERICKX Ariane	BEAUNE Secrétaire		X
FLACHE Jérôme	NOLAY 2^e VP	X	
FOURNIER Gabriel	BLIGNY lès BEAUNE	X	
JACOB Sylvain	SAVIGNY lès BEAUNE		X
LONGIN Virginie	BEAUNE	X	
PICARD Michel	CHAGNY	X	
PAPPAS Catherine	CHAUDENAY		X
THOMAS Denis	MEURSAULT		X
TUDELA Henri	SANTENAY	X	

Personnes associées :

- CUREZ François
- GUERSEN Pascale
- QUINET Michel

Rapports soumis à avis :

- **BILANS D'ACTIVITES D'ORGANISMES EXERÇANT UNE COMPETENCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Il s'agit du bilan du SYMAB ; il est précisé qu'il est consultable sur le site de la Communauté d'Agglomération.

En réponse aux questions posées sur le devenir du SYMAB, au regard des dispositions de la loi NOTRE, il est précisé que c'est un aménageur public qui intervient déjà pour le compte de la communauté d'Agglomération ; Celui-ci n'exerçant pas de compétence « Développement Economique » au sens de la loi NOTRE, il n'est donc pas impacté par celle-ci.

Il appartiendra aux Elus Communautaires de décider s'ils souhaitent, ou non, utiliser « l'outil SYMAB » pour la réalisation de nouvelles opérations d'aménagement.

Les membres de la commission prennent acte de ces informations.

Questions diverses :

- POINT SUR LA PRISE DE COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

(diaporama consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : Espace réservé aux Elus – Organisation des assemblées – commission d'instruction – développement économique – réunion du 21 Novembre 2016)

M.QUINET fait un rappel sur les dispositions de la loi NOTRE concernant le Développement Economique. Compte tenu de l'ampleur du sujet à traiter, de sa complexité et de l'importance des charges à transférer, il a été décidé de s'adjoindre les services d'un AMO (assistant à Maître d'ouvrage).

Il aura notamment pour mission d'assister la Communauté d'Agglomération dans la détermination d'un périmètre réaliste pour les compétences nouvelles, sur la base de critères objectifs répondant au cadre juridique de la loi. Il devra ensuite, procéder à l'évaluation des charges transférées, évaluation qui sera soumise à la CLETC. Il aura également pour mission la remise à jour des statuts de la CA pour tenir compte de l'évolution de l'ensemble de ses compétences.

Après consultation, l'équipe retenue est constituée de trois cabinets : un économiste, un cabinet d'avocats et un bureau d'études « infrastructures – réseau » (MODAAL Conseil/Droit Public Consultants / MMO).

Sa mission sera achevée en fin 2017 avec l'évaluation des charges transférées.

M. QUINET, présente le calendrier prévisionnel du déroulement de la mission qui débute dès ce mois de novembre. Ce calendrier reste un objectif susceptible d'être modifié selon les difficultés rencontrées.

Il précise qu'elle se fera dans le cadre d'une concertation importante avec les communes et les acteurs économiques du territoire (chambres consulaires, Région....).

L'ensemble des terrains ouverts à l'urbanisation pour des activités économiques par les Communes, représentant une superficie de 1 100 ha, la détermination des critères de définition d'une ZAE sera fondamentale pour contenir le périmètre de compétence dans des limites raisonnables.

Compte tenu du caractère hautement stratégique de cette compétence et de l'importance des nouvelles missions qu'elle comporte, il sera nécessaire de réfléchir à la structuration d'un service capable de répondre à ces nouvelles tâches.

- EVOLUTION DE LA DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OTI,

Pascale GUERSEN, Directrice, signale que suite à la délibération du Bureau Communautaire sollicitant ce classement, l'OTI poursuit la constitution du dossier qui accompagne cette demande. L'aboutissement est prévu en début d'année 2017.

- **BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE, ACTIONS DE PROMOTION DE L'OTI ET CHANTIERS D'AMELIORATION**

Pascale GUERSEN présente un diaporama des différentes actions menées par l'OTI. et son Plan de Développement Stratégique Pluriannuel, qui a fait l'objet de remarques très positives des participants.

Ce diaporama est visible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération rubrique : Espaces réservés aux élus – organisation des Assemblées – commissions d'instruction -Développement économique – réunion du 21 Novembre 2016.

La séance est levée à 19H40.

Le Président
Signé
Noël BELIN